

Je candidate au trophée Numeric'Artisanat

Référence : ACC40

Thématique : Marques, Titres et Labels

Notre engagement

Grâce à ce Trophée, la CMA souhaite valoriser les entreprises ayant eu une action exemplaire dans le domaine du numérique.

Des sélections départementales sont organisées pour retenir les 8 entreprises qui concourront ensuite à l'échelle régionale.

Les critères pour candidater

Vous avez mis en place une action exemplaire dans le domaine du numérique.

On entend par « action exemplaire » tout dispositif numérique apportant :

- une valorisation auprès des clients et des partenaires,
- un développement de l'entreprise,
- l'activation de nouveaux leviers,
- la création de nouveaux contacts,
- Et/ou la mise en valeur de l'activité de l'entreprise, lui ayant permis de progresser d'un point de vue de l'organisation, de la gestion, de la rentabilité, de l'image, de la technique ...

Cette action présente une évolution certaine pour l'entreprise et utilise les outils digitaux pour développer, organiser ou moderniser votre activité, par exemple :

- outils à commande numérique - automatisation et suivi de la production,
- plateforme collaborative, CAO - DAO, imprimante 3D,
- dématérialisation d'actions,
- réalité virtuelle, objets connectés,
- amélioration de la relation client grâce aux outils numériques,
- présence sur les réseaux sociaux,
- prise de rendez-vous,
- image de l'entreprise,
- etc.

Dossier de candidature et prix

Complétez en ligne le [dossier de candidature](#)

Demandez à être rappelé par votre référent numérique (bouton en bas de page) pour obtenir de plus amples renseignements sur ce concours si nécessaire.

Téléchargez le [règlement du prix](#)

Clôture des candidatures le **30 septembre 2025**

Action bénéficiant du soutien financier de la Région Bourgogne Franche-Comté



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté

65-69 rue Daubenton - 21000 Dijon | Tél : 03 73 55 20 20

N°SIRET : 130 026 073 00028

N° déclaration d'activité formation : 27 39 01242 39

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Délivré par:

- 21 - Montbard : 14 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny - 21500 MONTBARD
- 25 - Pontarlier : 7 rue des Bernardines - 25300 PONTARLIER
- 39 - CMA Lons-le-Saunier : 17 Rue Jules Bury - 39000 LONS LE SAUNIER
- 39 - Saint-Claude : 1 Rue du Tomachon - 39200 SAINT-CLAUDE
- 70 - Lure : 6 rue victor Hugo - 70200 LURE
- 70 - CMA Vesoul : Espace de la Motte 5 RUE DU TALEROT 70000 VESOUL
- 71 - Mâcon : 35 ter rue de l'Héritan - 71000 MACON
- 21 - CMA Dijon : Délégation Côte-d'Or 65-69 rue Daubenton - BP 37451 - 21074 DIJON Cedex
- 25 - CMA Besançon : 101 Rue de Vesoul - 25000 BESANCON
- 39 - CMA Dole : 2 Rue Louis de la Verne - 39100 DOLE
- 58 - CMA Nevers : Délégation de Nevers 9 Rue Romain Baron, CS 80040 - 58027 NEVERS Cedex
- 71 - CMA Chalon-sur-Saône : Délégation de Saône-et-Loire - Centre d'affaires du Pont Jean Richard - 1 avenue de Verdun - 71103 CHALON S/S Cedex
- 89 - CMA Auxerre : Délégation de l'Yonne 56-58 rue du Moulin du Président - BP 337 - 89005 AUXERRE Cedex
- 89 - CMA Sens : 8 Impasse de l'Europe - ZA du Saule Fendu - 89100 MAILLOT
- 90 - CMA Trévenans : 40 Grande rue - 90400 TREVENANS

Tarifs:

- Dirigeant - gratuit